

CALENDRIER DES OPERATIONS DE LA PHASE INTRA-ACADEMIQUE

Type de mouvement	Dates	Nature des opérations
<ul style="list-style-type: none"> Mouvement sur postes spécifiques : <p>Les candidats à des postes spécifiques peuvent simultanément formuler une demande pour le mouvement intra-académique</p>	<p>Du 20 mars (14h) au 2 avril 2014 (12h)</p> <ul style="list-style-type: none"> Dès le 20/03/14 Au plus tard le 02/04/14 	<p>Saisie des demandes sur www.education.gouv.fr/lprof-siam</p> <p>Date d'envoi, par les candidats, de leur dossier de candidature (pièces justificatives comprises) à la DPE du Rectorat.</p>
	<p>Zones A, B et C : 8 avril 2014</p>	<p>Date limite d'envoi, par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation, visés par le chef d'établissement, à la DPE du Rectorat.</p>
	<p>14 mai 2014</p>	<p>GT mouvement sur postes spécifiques</p>
	<p>Du 20 mars (14h) au 2 avril 2014 (12h)</p>	<p>Saisie des demandes sur www.education.gouv.fr/lprof-siam</p>
<ul style="list-style-type: none"> Mouvement intra-académique des personnels des corps nationaux d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré. <p>Les candidats au mouvement intra-académique peuvent formuler simultanément des demandes portant sur des postes spécifiques.</p>	<p>Zones A, B et C : 8 avril 2014</p>	<p>Date limite d'envoi, par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation, visés par le chef d'établissement, à la DPE du rectorat</p>
	<p>2 avril 2014</p>	<p>Date limite d'envoi par les candidats, des dossiers de RQTH au SMIS</p>
	<p>Du 22 avril au 6 mai 2014</p>	<p>Affichage sur lprof des barèmes retenus Période de contestation. A l'appui des contestations, des pièces justificatives complémentaires peuvent être transmises jusqu'à la veille des GT.</p>
	<p>6 mai 2014</p>	<p>Tenue des GT RQTH</p>
	<p>7, 9, 12 et 13 mai 2014</p>	<p>Tenue des groupes de travail académiques, émanation des instances paritaires académiques, chargés d'émettre un avis sur le calcul et la vérification des vœux et barèmes.</p>
	<p>14 mai 2014</p>	<p>Affichage sur lprof des barèmes définitifs</p>
	<p>6 juin 2014</p>	<p>Tenue de la CAPA chargée d'émettre un avis sur les affectations des PLP</p>
	<p>Du 11 au 13 juin 2014</p>	<p>Tenue des FPMA et CAPA de tous les autres corps chargées d'émettre un avis sur les affectations</p>
	<p>Au fur et à mesure de la tenue des instances paritaires académiques</p>	<p>Affichage des résultats du mouvement</p>
	<p>Du 17 au 23 juin 2014</p>	<p>Période de contestation en fonction de la tenue des FPMA</p>
<ul style="list-style-type: none"> Affectations provisoires des TZR 	<p>Du 20 mars au 2 avril 2014</p>	<p>Saisie des préférences des TZR ne souhaitant pas changer de zone de remplacement</p> <p>Attention : Toute participation portant sur un vœu autre qu'une préférence sera étudiée comme une demande d'affectation à titre définitif sur poste fixe.</p>
	<p>Du 8 au 11 juillet 2014</p>	<p>Affectations provisoires des PLP et affichage sur lprof Affectations provisoires et affichage sur lprof</p>
<ul style="list-style-type: none"> Mouvement intra-académique des PEGC (formulaire – annexe 11-1) 	<p>2 avril 2014</p>	<p>Retour des dossiers à la DPE du Rectorat</p>
	<p>5 mai 2014</p>	<p>Tenue de la CAPA chargée d'émettre un avis sur les affectations</p>